# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

| | |
|---|---|
| Séance du | 29 septembre 2026 |
| Délibération N° | 07 |
| Date de la convocation | 18 septembre 2026 |
| Objet | 3.1. – LUNEL<br>Acquisition foncière auprès de la ville de LUNEL des parcelles cadastrées AX 348 et 349 d'une superficie totale de 97 m2 en vue de la réalisation d'une opération d'acquisition-amélioration située 7 rue Frédéric Mistral immeuble le Dé à Coudre pour la reconstitution de l'offre de logements ANRU |

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Gilbert FOUILHE, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, , François VINCENT, Administrateurs,
et
Mmes, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, , Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Michèle AUDOUARD, Administratrices

M.AVERSENG, représentant de l'Etat

ABSENTS EXCUSES :

Mmes Nicole MORERE, Laure TONDON, Patricia WEBER
Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Mme Régine ILLAIRE, Administratrices
M. Jacques RIGAUD, Administrateur.
,

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Mme Nicole MORERE pouvoir à M.MEJEAN
Mme Patricia WEBER pouvoir à Mme AUDOUARD
Mme Manar BOUIDA pouvoir à M.FOUILHE
Mme Véronique CALUEBA pouvoir à M.FERRANDO
M. Jacques RIGAUD pouvoir à M.GAUDY
Mme Régine ILLAIRE pouvoir à M.GAUDY
M. Denis MAULANDI pouvoir à Mme AUDOUARD

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260929-20260929-07-DEV-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

*****

**Délibération N°**

Objet : 3.1. – LUNEL
Acquisition foncière auprès de la ville de LUNEL des parcelles cadastrées AX 348 et 349 d'une superficie totale de 97 m2 en vue de la réalisation d'une opération d'acquisition-amélioration située 7 rue Frédéric Mistral immeuble le Dé à Coudre pour la reconstitution de l'offre de logements ANRU

Le 29 septembre 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Habitat s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Considérant que la ville de LUNEL mène une politique active pour améliorer l'habitat de son centre ancien, que dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements ANRU, celle-ci propose de nous céder les parcelles AX 348 et 349 d'une superficie totale de 97 m2 située au 7 rue Frédéric Mistral en centre-ville,

Considération que cette acquisition nous permettra de réhabiliter l'immeuble Le Dé à Coudre en 3 Lls,

Considérant que si la TVA est due, elle sera réglée par l'acquéreur en sus du paiement du prix de vente.

Considérant que l'acquisition du terrain est conditionnée à l'approbation, par délibération du Conseil municipal de la Ville de Lunel de début novembre , de l'attribution d'une subvention destinée à assurer l'équilibre financier des opérations « Maroger » et « Dé à coudre ».

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :
D'acquérir auprès de la ville les parcelles AX 348 et 349 d'une superficie totale de 97 m2 sises 7 rue de la Libération, immeuble Le Dé à Coudre sur la commune de LUNEL pour un montant de 173 091 € HT, sous réserve de l'avis de la Direction Immobilière.

CA du 29/09/2026
DEV&MOA – LC/CS

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260929-20260929-07-DEV-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

P-Bd 1

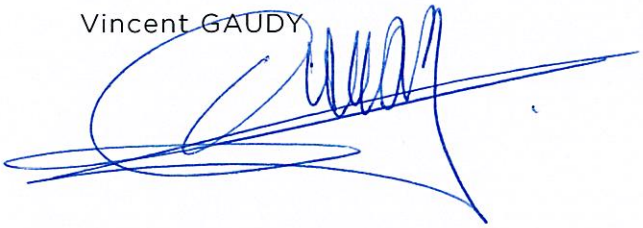
ARTICLE 2 :
D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY



CA du 29/09/2026
DEV&MOA – LC/CS

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260929-20260929-07-DEV-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026